



DEL N° 053/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 29 Septembre 2023

Date de convocation

22/09/2023

Date d'affichage

22/09/2023

L'an 2023 le Vendredi 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JOLY Denis à M. BROQUET Jean-Noël, PINOY Jacques à M. BOURDON Philippe

Absent excusé :

Absent non excusé :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme VINCKIER Annick

Objet : SECOURS D'AIDE EN PERIODE HIVERNALE 2023/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la famille et de l'aide sociales,

Vu la délibération n° 022-2023 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°54/2015 relative à la dissolution du CCAS de la Commune de Thun Saint Amand,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'attribution des secours accordés aux personnes en difficulté,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que suite à la dissolution du CCAS il revient à la commune de gérer les attributions anciennement dévolues à celui-ci.

Propose :

De fixer les conditions d'attribution des secours pour l'hiver 2023/2024 comme suit :

Barème des ressources à ne pas dépasser pour bénéficier des bons d'hiver 2023/2024 :

700 € pour le demandeur,

+ 150 € pour la deuxième personne à charge vivant au foyer,

+ 25 € pour les suivantes,

Majoration de 10 % de la base pour les personnes reconnues handicapées.

Personnes bénéficiaires :

- Résidant dans la commune,
- Veufs / veuves,
- Divorcé(e)s,
- Célibataires indépendant(e)s,
- Handicapé(e)s.

Fréquence des aides :

- 1 bon d'alimentation ou de charbon ou de gaz en octobre 2023, décembre 2023 et février 2024, d'une valeur de 42,50 €,
- 2 bons en novembre 2023, janvier et mars 2024 d'une valeur de 42,50 € chacun.

Demande :

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les conditions d'attributions reprises ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la fixation du barème, les caractéristiques pour être bénéficiaire, la fréquence et le montant des aides accordés,
- **Charge** Monsieur le Maire d'étudier les dossiers et de procéder à l'attribution des aides selon les conditions reprises ci-dessus,

- **Dit** que cette dépense sera imputée sur le compte 658822 Aides,

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL532023
Objet :	DEL 053/2023 : SECOURS D'AIDE EN PERIODE HIVERNALE 2023/2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-215905944-20230929-DEL532023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230929-DEL532023-DE-1-1_0.xml	text/xml	880 o
Document principal (Délibération) Nom original : D53.2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230929-DEL532023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	145.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2023 à 09h58min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2023 à 09h58min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2023 à 10h58min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2023 à 10h58min22s	Reçu par le MI le 2023-10-03